

CHATEAUNEUF DE GADAGNE

Bulletin Municipal

N° 76 - Juillet 2015 Directeur de Publication : P. Molland - Comité de rédaction : A. Cangélosi - C. Germain - E. Klein - Imprimerie Quadrifolio



LA PARTICIPATION CITOYENNE : *un dispositif de protection réciproque*

La sécurité et la lutte contre les incivilités sont des sujets de longue haleine, et même si les chiffres de 2014 montrent une nette amélioration, il ne faut pas baisser la garde. Aux côtés de la gendarmerie et de la police municipale qui assurent une présence importante sur le terrain, chacun d'entre nous peut aussi participer à la sécurité au quotidien dans notre village, en jouant son rôle de citoyen.

C'est dans cet esprit, qu'au cours d'une récente réunion publique, la Gendarmerie a présenté le dispositif de **Participation Citoyenne**, qui consiste à créer un réseau de contacts, fondé sur la solidarité entre voisins, pour contribuer à la sécurité de leurs biens. Cette chaîne de vigilance a pour but de prévenir tout phénomène d'incivilité et de petite délinquance, et de responsabiliser les habitants d'une rue ou d'un quartier pour veiller sur leur zone d'habitation. S'ils assistent à quelque chose

ou judiciaires : **les participants citoyens veillent, mais ne surveillent pas.** Face à un événement suspect (*véhicule douteux, départ de feu, fenêtre ou porte d'une habitation voisine ouverte en l'absence des occupants, ne pas avoir aperçu depuis longtemps une personne seule ou vulnérable, perception de cris ou de bruit anormaux...*), ils en informent de préférence leur référent qui alertera la police municipale ou la gendarmerie.

Le référent, qui est un volontaire, lui non plus ne saurait violer l'intimité et la vie privée de ses voisins par une observation déplacée ou excessive. **Il ne remplace pas les forces de l'ordre** : en aucun cas par exemple, il ne peut mettre sur pied un dispositif de contrôle du secteur concerné par les habitants. Il constitue simplement la courroie de transmission entre les participants citoyens et les forces de l'ordre. Il est en charge de synthétiser les

signalements reçus afin de les transmettre le plus efficacement possible aux forces de l'ordre et, inversement, il répercute à ses voisins les alertes émises par la police ou la gendarmerie. Il possède une relation privilégiée avec un **gendarme référent** de la brigade de Saint-Saturnin.

Le gendarme référent est, quant à lui, joignable pour les appels du référent (en cas d'urgence les voisins composeront le 17). Il n'hésite pas à diffuser auprès

des référents des messages d'alerte ou des listes de véhicules recherchés par exemple. Il est également en charge de former les *Participants Citoyens* aux règles de sécurité (des biens et des personnes) ainsi qu'aux méthodes de signalement.

Dispositif développé au plan national, la *participation citoyenne* se conçoit dans un ensemble global d'actions et non pas en tant que concept pris isolément : il s'inscrit dans la gamme d'outils de prévention des incivilités et de la délinquance déjà existants, comme par exemple la mise en oeuvre récente de la vidéo-protection dans le village, l'action habituelle de la gendarmerie, et bien sûr la présence quotidienne et assidue de notre Police Municipale, que nous saluons aussi à travers cet éditorial.

Et ça marche ! Grâce à l'implication des voisins, les cambriolages sont en nette baisse dans les quartiers sous surveillance, dans une proportion de 30 à 70% selon les communes qui ont adopté le dispositif.

Michel PELISSIER
Adjoint au Maire



Appel à candidature

Si vous souhaitez participer à cette démarche, et vous porter candidat à la fonction de référent pour votre quartier, vous pouvez contacter :

- la Mairie au 04 90 22 41 10 ou par mail contact@chateauneufdegadagne.com

- la Gendarmerie de Saint-Saturnin-les-Avignon au 04 90 22 52 66.



Le Lieutenant GIL au cours de son exposé

de suspect, ils en informent le «**référent**» de leur quartier qui, en fonction de la situation, prend contact avec la police municipale ou la gendarmerie. A l'inverse, en cas de vol ou infraction communiqués au **référent**, celui-ci informera les habitants du voisinage, ce qui permettra à chacun d'être plus vigilant, et ainsi de pouvoir déjouer certaines mauvaises intentions.

L'implication des *Participants Citoyens* accroît l'efficacité de la lutte contre la délinquance d'appropriation, car les informations reçues permettent aux forces de sécurité une présence sur le terrain mieux ciblée, et l'existence signalée du dispositif a un effet dissuasif sur les délinquants. Pour autant, les personnes participant à ce dispositif ne sauraient se prévaloir de prérogatives administratives

AGENDA DE JUILLET

1	PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT <i>Permanence</i>
4	COMITE DES FETES <i>Festival</i>
5	COMITE DES FETES <i>Festival</i>
6	SYNDICAT MIXTE <i>Réunion publique</i>
10	COMITE DES FETES <i>Festival de la Sorgue</i>
13	COMITE DES FETES <i>Repas républicain</i>

RENTREE DE SEPTEMBRE

CRECHE

Il reste **1 place disponible** au sein de la crèche où sont accueillis des enfants nés en 2013, 2014 et 2015. Si vous êtes intéressé(e) merci de nous contacter au **04 90 22 55 83**

JARDIN D'ENFANTS

Il reste **1 place disponible** au sein du jardin d'enfants. Si vous êtes intéressé(e) merci de nous contacter au **04 90 22 00 82**

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2015

Avant d'ouvrir la séance, M. Etienne KLEIN, qui présidait exceptionnellement le Conseil, a tenu à rendre hommage à la mémoire de Mme Michelle MOLLAND, l'épouse de notre maire, qui vient de nous quitter. Une minute de silence a été observée par les élus, particulièrement émus.

Demandes de subventions

1. Projet de l'entrée Ouest : il sera sollicité la participation du conseil départemental et de la communauté de communes dans le cadre des dispositifs du contrat de plan et du fonds de concours.

Cout prévu des travaux	654 000 € H.T.
Conseil Régional	130 800 €
Conseil Départemental	73 200 €
D.E.T.R. 2016	52 500 €
Communauté de Communes	90 000 €
Autofinancement	307 500 €

2. Aménagement de la crèche : Suite à des préconisations de la P.M.I. concernant l'aménagement de la crèche, une restructuration des espaces est envisagée. Ce projet peut être financé par la C.A.F. à hauteur de 3700 € par place et par le Conseil Départemental, à hauteur de 1500€ par place.

Coût prévu des travaux	144 467 € H.T.
C.A.F.	74 000 €
Conseil Départemental	30 000 €
Autofinancement	40 467 €

Instruction des actes d'urbanisme

Châteauneuf de Gadagne fait partie de ces communes qui ne peuvent plus bénéficier de l'aide des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Dans cette perspective, les autorisations d'urbanisme des communes membres seront instruites par un service intercommunal. La commune restera compétente quant à l'attribution des autorisations du sol (celles-ci seront toujours attribuées ou refusées par le Maire) et la Commune restera compétente quant à l'élaboration de son P.L.U.

Modification du tableau des effectifs

· Création de postes pour la stagiairisation de contractuels ayant donné satisfaction:

Au C.L.A.E. :

4 postes d'adjoints d'animation 2e classe à temps non complet : quotité selon le poste de 46,25 % à 63,12% d'un temps complet

A la crèche :

Création d'un poste d'agent social de 2e classe à temps complet.

Entretien de l'école maternelle, du jardin d'enfants et de la médiathèque :

Création d'un poste d'adjoint technique de 2e classe à temps non complet : quotité 72,5 % d'un temps complet

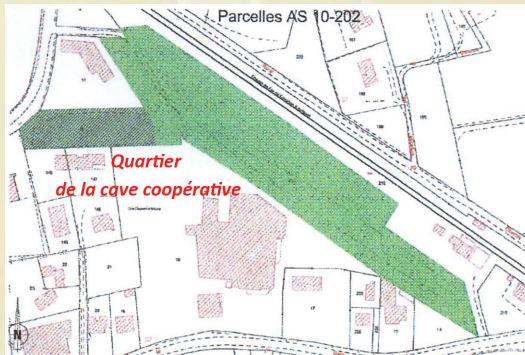
· Modification du temps de travail

Au terme d'un congé parental, un agent souhaite reprendre ses fonctions. Le poste occupé antérieurement sera supprimé et remplacé par le poste correspondant à sa nouvelle quotité de travail.

Acquisition de parcelles

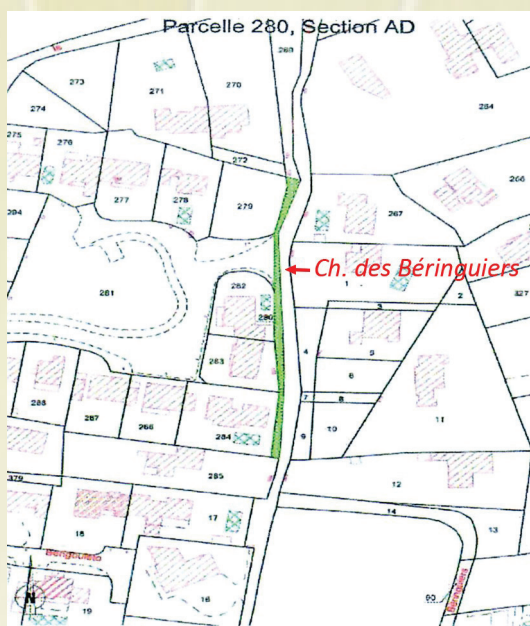
Le conseil a donné son accord pour l'acquisition au prix de 302 000 € des parcelles cadastrées

AS 10 et AS 202 (d'une superficie totale de 14 884 m2) qui appartiennent à la Communauté de Communes, et qui sont situées dans le quartier de la cave coopérative.



Acquisition d'une parcelle à titre gratuit

Le conseil a approuvé l'acquisition à titre gratuit de la parcelle AD 280 qui se situe le long du chemin des Béringuiers. Cette acquisition pourrait permettre l'élargissement de cette voie.



Matériel numérique pour la bibliothèque

Il est envisagé d'acquérir du matériel numérique pour compléter l'offre disponible à la médiathèque. Des liseuses, des tablettes et un accès à l'Internet sans Fil, pour permettre aux personnes déjà équipées d'utiliser leur outil personnel sur place, en trouvant une aide personnalisée. Ce projet peut faire l'objet d'un financement par la Dotation Globale de Décentralisation (DGD).

Coût prévisionnel du projet	3 938 € H.T.
D.G.D.	3 150 €
Autofinancement	788 €

Indemnité de logement

Les instituteurs qui ne bénéficient pas d'un logement de fonction, perçoivent une indemnité représentative de logement, dont le montant est fixé par le Préfet.

L'avis favorable du Conseil municipal a été recueilli sur ce montant même si aucun enseignant ne bénéficie de cette indemnité dans notre commune.

Attention aux faux policiers et faux agents



Récemment, un vol par ruse a été commis aux dépens d'une personne du village, par deux

individus se faisant passer pour des policiers.

Le mode opératoire de ces faux policiers est le suivant : ils se présentent au domicile de la victime (des personnes âgées principalement) en disant être de la police. Ensuite scénario classique, pendant qu'un des individus reste avec la victime, l'autre fouille dans la maison et s'empare du butin.

Les habitants sont donc appelés à la plus grande vigilance par rapport à ces agissements qui peuvent être également commis par de **faux agents EDF-GDF, de la Poste, de France Telecom...**

N'ouvrez pas votre porte à n'importe qui et vérifiez l'identité des personnes qui frappent à votre porte. Demandez à voir la carte professionnelle, même si la personne est en tenue d'uniforme.

Méfiez-vous des visiteurs qui se prétendent amis de votre famille ou anciennes relations de travail, mais aussi des femmes accompagnées d'enfants réclamant un verre d'eau ou autre service.

Lutte contre la prolifération du moustique tigre



Le moustique tigre (silhouette noire et rayures blanches sur l'abdomen et les pattes) sévit de mai à novembre. Il pond des œufs dans les eaux stagnantes, même créés par l'homme comme les soucoupes de pots de fleurs, par exemple.

Pour éviter les piqures de moustiques, il est conseillé de :

- supprimer les **eaux stagnantes** à l'intérieur et surtout autour de son domicile (*soucoupes des pots de fleurs, vases, gouttières, pneus usagés, etc...*)
- Porter des **vêtements longs et amples** imprégnés **d'insecticides pour tissus**
- Appliquer des **produits répulsifs anti-moustiques** sur la peau
- Protéger les **nouveaux-nés avec des moustiquaires** pour berceaux
- Utiliser des **diffuseurs électriques** à l'intérieur des habitations
- Utiliser des **serpentins insecticides** uniquement à l'extérieur des habitations
- Brancher la **climatisation ou le ventilateur**.

Vous trouverez sur le site de la mairie : chateauneufdegadagne.fr (rubrique Vie municipale - Actualités municipales) la liste complète des précautions à prendre.

LA MUNICIPALITE REAGIT AUX NOUVEAUX HORAIRES DE LA POSTE

A la suite de la décision de La Poste de modifier les horaires d'ouverture du bureau de Châteauneuf de Gadagne, la Municipalité a écrit à ses responsables pour s'élever contre cette décision et demander que soit maintenue l'ouverture du samedi matin.

Voici les principaux arguments développés par le Maire dans le courrier adressé au service public :

« Les nouveaux horaires constituent un réel handicap pour la population de notre village. La Poste a certes changé de statut, mais elle est censée assurer un service public. Or, un bureau de Poste qui réduit ses horaires dégrade le service public de proximité rendu aux usagers. Cette dégradation fait, par ailleurs, suite à une succession continue de mesures qui ont réduit les horaires d'ouverture au public ces dernières années.

Réduire les horaires, c'est une incitation de plus pour nos concitoyens à prendre leur voiture et faire un trajet qu'il aurait pourtant été possible d'éviter. Ainsi, les objectifs de développement durable sont négligés. Il ne faut pas oublier, qui plus est, que le bureau de poste de Châteauneuf de Gadagne assure également un service de proximité auprès de nombreuses personnes âgées ou à mobilité réduite qui, elles, n'auront pas la possibilité de se déplacer à leur aise.

La conséquence inévitable sera une baisse de la qualité du service et une réduction du nombre d'usagers sur le long terme. Réduire l'accès, c'est donc à notre avis, augmenter les problèmes que peut rencontrer un bureau de poste et non les résoudre.

Si je peux comprendre les raisons qui incitent la Direction de La Poste à resserrer les créneaux horaires, je ne peux concevoir que le bureau soit fermé le **samedi matin**, jour que privilégient de nombreux usagers pour réaliser leurs opérations postales. C'est surtout le seul moment pour que les habitants qui travaillent en dehors de la commune toute la semaine puissent venir chercher des paquets arrivés pendant celle-ci, et effectuer toute autre opération au guichet.

C'est pourquoi je vous demande de manière très ferme de bien vouloir reconsidérer la fermeture du samedi matin et de maintenir le bureau ouvert ce matin-là ».

LA REPONSE DE LA POSTE

Suite au courrier ci-contre, le Directeur de la Poste a été reçu en mairie à sa demande. Mais malgré un long échange, il a maintenu sa décision de ne plus ouvrir le bureau le samedi matin. Les raisons avancées sont essentiellement liées à la fréquentation sensiblement en baisse (près de 30%), à une diminution du courrier et à des restructurations inévitables.

Il a apporté néanmoins les précisions suivantes, qui proposent quelques alternatives intéressantes :

- L'horaire d'ouverture est avancée à 8h30

- Retrait des Colis et des lettres recommandées

Durant la période de fermeture estivale (10 au 16 août), les Colis et les Lettres Recommandées seront avisés sur le bureau de Morières Les Avignon. **Un sticker** sera collé sur les avis de passage pour informer les clients.

En dehors de cette semaine de fermeture du bureau, les Colis et les Lettres Recommandées seront avisés sur le bureau de Châteauneuf de Gadagne.

Les habitants de Gadagne ont plusieurs possibilités pour récupérer leurs Colis et Lettres Recommandées :

Se rendre le jour même du passage du facteur, directement au *Centre Courrier de Vedène* à partir de 15h, jusqu'à 17h30

Demander une nouvelle livraison par internet :

- à domicile à une date choisie (y compris le **samedi matin**)

- dans le bureau de Poste de leur choix (ex : bureau le plus proche de leur lieu de travail).

Pour cela il suffit de se rendre le jour même du passage du facteur, sur Internet à l'adresse suivante avant minuit : www.laposte.fr/monespaceclient, rubrique « **Nouvelle livraison** ».

Numéros Utiles

Pharmacie de garde : Resogarde 3237
Médecins de garde : 04 90 23 16 16

Infirmières - Place de la Poste

DEMEURE-LAURENT 04 90 22 50 97
04 90 83 97 14 06 12 13 62 36

RABBIA-LAUTIER 06 87 55 80 14
LANZALAVI 06 84 53 62 22

Infirmières - 5, rue du Paty

PUTTI 06 29 35 63 18
GUEIT 06 68 72 36 70

Autres Numéros

Police / Gendarmerie 17
Pompiers 18
SAMU 15
SOS Amitié 05 63 54 20 20
Electricité 0 810 33 35 84
Gaz 0 810 89 39 00
Centre Antipoison 05 61 77 74 47

STATIONNEMENT ILLEGAL DES GENS DU VOYAGE

Lorsque des caravanes des gens du voyage s'installent sur la commune, la Municipalité n'a aucun moyen légal de les en faire partir. Elle ne peut que tenter de trouver des solutions amiables par la voie du dialogue mené par la Police municipale et l' élu en charge de la sécurité. Ce n'est malheureusement pas toujours suffisant.

C'est ce qui vient de se produire récemment, fin mai, des résidences mobiles de gens du voyage se sont **installées illégalement sur le domaine public de la commune (aire de stationnement destinée au stade de football de la Galère). Ils ont forcé l'accès du site (barrière cassée et comblement des fossés pour permettre l'accès aux caravanes) et se sont branchés illégalement sur l'eau et l'électricité.**

Conjointement aux opérations de médiation menées par la police municipale, une plainte a été déposée à la Gendarmerie de Saint Saturnin, sans résultat aucun. La commune a donc été contrainte d'en appeler au Préfet pour lui demander de mettre en oeuvre la **procédure d'évacuation forcée**, prévue par la loi en pareille circonstance.

ETAT CIVIL

Une erreur d'impression n'ayant pas permis de prendre en compte la totalité des éléments de l'état civil publié en mai, nous le complétons ci-après.

Naissances	
CIAI REQUISTON Talia	19/11
MONTOYA Robin	21/11
BENOIT Alix	22/11
COLLET Tessa	04/12
Décès	
BAUDON Suzanne Vve BERTHON	11/12
MASSOT Francine Vve JULIEN	16/12
FAZIO Dino	12/12
CELERIER Marcelle Vve CHOUVELON	18/12
GARCIA Thierry	24/12
BAIN Danielle	25/12

Pour écrire au BM

bulletinmunicipalcdg@gmail.com

Date limite de remise des articles : le 20 du mois

Châteauneuf de Gada

Les Riches Heures de CHATEAUNEUF DE GADAGNE LA PERIODE PRE-REVOLUTIONNAIRE

L'ESPRIT D'INDEPENDANCE DU PARLEMENT annonce les temps révolutionnaires

La puissance du Parlement croît de manière manifeste au fil du temps, et s'oppose à celle du seigneur. Si les consuls reconnaissent les droits de celui-ci (*prélèvement du vingtain des fruits, droits de mutation en cas d'héritage, droit de chasse*), ils ne tolèrent plus aucun manquement. Ils en appellent alors au jugement des tribunaux, du cardinal ou encore du légat du Pape : parce que les gardes du seigneur ont menacé les habitants de leur arquebuse, parce que le seigneur a fait prendre trois paniers de raisins là où l'on n'en devait qu'un, ou bien parce qu'on interdit aux *manants* de chasser sur leurs propres terres...

Les conflits, entre le Parlement et le baron, sont d'autant plus fréquents que les élus du peuple sont plus exigeants. Le premier engage un procès devant la cour de Carpentras parce que la commune a créé son propre moulin à huile, mais est débouté.

Le paiement des taxes dues au baron fait souvent l'objet d'adjudications, et ce dernier doit accepter des rabais sur ses prétentions.

Le seigneur tentera de prendre sa revanche par des tracasseries, par exemple en faisant planter des arbres

dans les chemins, ou fait couper des haies, pour entraver la circulation des charrettes et des « *bêtes chargées à dos* ». Il interdit que l'on prenne « *de la sable* » dans les chemins pour bâtir, ou encore de faire paître « *dans les estouables* » (chaumes) même dans ceux appartenant aux propriétaires.



Une vue du village au 17e siècle

Il ordonne une contenance pour « *les banastes* » (corbeilles) de raisins, à sa convenance. Il fait saisir les fusils et interdit la chasse

Cela ne se fait pas tout seul, et le Parlement, animé d'un esprit d'indépendance et d'exigence des droits,

multiplie les procès.

De même, au niveau du Comtat, les représentants de Châteauneuf font valoir leur titre de franchise exemptant le village du paiement des impôts exigés pour pouvoir participer aux assemblées, et obtiennent gain de cause auprès du Pape, sous réserve, néanmoins, de fournir « *l'avoine et la pignatelle* »

(nourriture) pour les troupes comtadines du légat.

On est d'ailleurs surpris de constater, en lisant les délibérations de l'époque, combien le Parlement est indépendant, notamment en matière fiscale. Le duc ou la duchesse n'interviennent pas autrement que pour valider les actes et les décisions prises.

Un autre exemple de cet affranchissement de la tutelle du seigneur est donné par le refus de faire visite à celui-ci, chaque fois qu'il lui plaît de venir séjourner en son château (car les ducs successifs sont de moins en moins présents à Châteauneuf).

Cette émancipation progressive conditionnera les termes du *Cahier de doléances* du printemps 1789, et annonce incontestablement les temps révolutionnaires.

LA CULTURE DE LA GARANCE Une période de prospérité pour le village

En 1766, la région connaît un froid exceptionnel. C'est l'année des premiers essais, à Caumont, de la culture de la garance, introduite en France par Jean Althen. La racine de cette plante, triturée dans un moulin proche du Moulin Rouge, donnait une belle teinture rouge (couleur du pantalon de l'uniforme de l'armée française en 1914).



La culture de la garance était des plus pénibles, car ses racines s'enfonçaient à 80 cm dans le sol, et il fallait fouiller la terre avec des fourches dont les branches étaient très longues. Après s'être penchés pendant des lustres sur la glèbe, nombreux étaient les exploitants de garance ne pouvant plus, souvent, se redresser et demeuraient à jamais courbés vers le sol.

Les feuilles de la plante étaient données en pâture au bétail et l'on constatait à la boucherie que les os des animaux avaient pris la belle couleur « garance ».

Sa culture apporta la prospérité au village. Mais la découverte en 1878 d'un composé chimique produit à partir de goudrons de houille, l'*anthracine*, va remplacer l'*alizarine* extraite des racines de garance. Bon marché, ce nouveau colorant ruinerait l'agriculture locale.



gne, village provençal

BAIL D'USAGE D'UNE PROPRIÉTÉ

Lorsqu'on donnait une terre à exploiter, on signait un acte d'*arrentement*, qui était un contrat par lequel une personne donnait à une autre la propriété de cette terre, à condition d'en recevoir annuellement et perpétuellement une prestation soit en nature, soit en argent.



Les glaneuses (J-F. Millet 1857)

En voici un exemple datant de 1696, concernant le bail d'une grange et de terres dans le quartier des Coupines.

Les termes utilisés sont souvent provençaux, comme « *cocage* » du blé pour foulage ou « *rèques* » pour raies, sillons, les cultures « *à miège* » (partagées à demi).

Le fermier doit partager tous les grains récoltés (blé, orge, avoine) avec le propriétaire, et consommer toute la paille dans la propriété afin d'assurer « *seize charges de grosses bestes de fumier et de les enfouir au pied des oliviers qui sont dans la vigne du domaine, et le restant dans les autres terres* ».

L'huile obtenue sera partagée, et la part du propriétaire, apportée dans sa maison d'Avignon, comme sa part de grains.

La rente annuelle de sept écus (moitié patas*, moitié bel argent) sera payée pour la fête de Sainte-Madeleine.

De plus, le fermier portera six chapons de *pailler* (nourris au grain, près des tas de paille) à Noël, trois paires de poules pour la Saint-Jean et six douzaines d'oeufs dans l'année.

Et quand la terre sera en plein rendement, il ajoutera trois autres paires de poulets pour la Saint-Jean et une paire de dindons pour N.-D. de Septembre.

Le propriétaire exigera en sus : la moitié du bois de saules, les sarments de la vigne après la taille, le transport des matériaux si l'on fait des réparations, etc

Pauvre fermier !

* monnaie diffusée dans le Comtat Venaissin par les papes

DES TRAVAUX D'INTERET PUBLIC

Entre 1720 et 1789, la commune fit réaliser beaucoup de travaux d'intérêt public. En 1746, on détruisit la tour pour réaliser le parvis de l'église. C'était la seule tour creuse du système de défense du château. Il en reste aujourd'hui la partie de gauche sur la photo ci-dessous :



En 1751, on décide la construction de la fontaine qui se situe en haut de la Pastière (actuelle fontaine Tavan).

En 1751, après une très longue attente, due au souhait du Parlement de voir participer financièrement les *forains* (les propriétaires de biens n'habitant pas la commune), le projet de la construction de la tour de l'Horloge est lancé. C'est un maçon du Thor qui est choisi pour la construire. Le mécanisme de l'horloge est confié à un serrurier et maréchal-ferrant local. Le campanile est, quant à lui, réalisé par un artisan de l'Isle. On placera sur ce campanile la cloche primitivement destinée à être installée sur le Portail Vieux et qui, près d'un siècle auparavant, y fut installée pour une courte période. Ainsi, depuis près de 400 ans, cette cloche tinte les heures, joyeuses ou tristes, qui jalonnent la vie du village. Les municipalités successives ont réalisé la restauration de la tour et assuré la marche de l'horloge sans défaillance.



En 1781, la mauvaise maison où se déroulaient les réunions des consuls (et qui devint plus tard le four communal au pied de la tour de l'Horloge) menaçait ruine. Le Parlement acheta une maison dans la Grand'rue pour y abriter les réunions. Cette maison sera celle d'Anfos Tavan à partir de 1848.

Les remparts, quant à eux, feront l'objet de nombreuses réparations. La Porte d'Avignon (dont on n'a pas pu déterminer

l'emplacement exact : entrée de la Grand'rue peut-être ?) menace ruine. En 1741, on démolit la partie supérieure et les créneaux, on vend la *sarrasine* (herse de fer qui protégeait la porte de bois). L'argent recueilli devait servir à la construction d'une horloge placée au clocher de la paroisse, mais cela ne se fit pas.

QUARTIER LIBRE

Mise en scène de Gérard ZACHAYUS
Création QUARTIER LIBRE

L'important d'être...



FESTIVAL OFF 2015

Quartier Libre au Festival Off d'Avignon du **samedi 4 au samedi 18 juillet**, à 18h30, à La Cave Terres d'Avignon de Morières. Relâche les dimanches et le 14 juillet. Tarif réduit pour les castenovin(e)s. Réservation conseillée 06.77.89.10.68.

REUNION PUBLIQUE

Quelle gestion de la végétation des berges et du lit du Sénot ?

Les riverains du Sénot sont propriétaire des berges et du lit jusqu'à l'axe médian du cours d'eau. Ils sont tenus à un *entretien régulier* du cours d'eau, et doivent veiller à permettre l'écoulement naturel des eaux et à contribuer à son bon état écologique, par enlèvement des obstructions, débris ou dépôts flottants ou non, ainsi qu'assurer l'entretien de la végétation des rives.

Lorsque cet entretien n'est pas réalisé correctement, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues peut se substituer aux propriétaires pour entreprendre des travaux. Pour ce faire, il est nécessaire au préalable qu'il soit bénéficiaire d'une déclaration d'intérêt général (DIG) de l'opération. Le Syndicat a ainsi engagé la révision de son Plan pluriannuel de gestion (PPG) de la végétation du lit et des berges des Sorgues et affluents, en vue d'obtenir une nouvelle déclaration d'intérêt général de son programme de travaux, destinés à promouvoir un entretien à la fois respectueux du bon fonctionnement écologique du cours d'eau et ajusté aux risques vis-à-vis des inondations.

Le projet de Plan pluriannuel et les modalités de gestion du Sénot seront présentés aux riverains et personnes intéressées, lors d'une réunion publique le **lundi 6 juillet**, à 18h30, à la salle Anfos Tavan.

Une pointe d'humour

*Le jambon fait boire ;
Or, le boire désaltère ;
Donc, le jambon désaltère.*
Montaigne

VELO CLUB

Le club a organisé à Althen des Paluds, le championnat de Vaucluse des minimes et cadets sur route. Chez les minimes, le club réalise un magnifique triplé avec Soler Julien champion de Vaucluse, Bertrand Quentin vice-champion et Gardel Yann. En cadets, Guillot Valentin est vice-champion.

En école de cyclisme, le trophée de Provence des jeunes cyclistes a rendu son verdict à l'issue de la quatrième manche qui s'est déroulée à Bollène. Le club se félicite des résultats des demoiselles. En effet, sur cinq titres attribués, nos jeunes licenciées en ont remporté quatre avec Bourdon Léna en pré licenciés, Imbert Julie en pupilles, Chastel Carla en benjamins et Plauche Victoire en minimes. De plus, Gaillard Zoé, Guillot Julie et Imbert Eva sont vice-championnes dans leur catégorie respective. Chez les garçons, Soler Léo est troisième en poussins et Bedel Guillaume troisième en minimes. Par équipe, le club termine à la deuxième place derrière le Grand Braquet de Marseille.



Les sélectionnés au Championnat de France des Ecoles de Cyclisme

Les juniors première année du club ont participé aux étapes du tour PACA, et ont fait le dur apprentissage de cette catégorie où les épreuves dépassent les 100 km.

Les cyclotouristes continuent leur préparation au niveau des brevets fédéraux en vue des objectifs fixés pour la saison.

Une note de tristesse ce mois-ci avec la disparition de deux anciens membres du club : Molland Michèle et Robert André un dirigeant historique du club dont le père avait été un des premiers présidents du vélo club.

JURES D'ASSISES

Un tirage au sort effectué à partir de la liste électorale a permis de désigner neuf de nos concitoyens qui pourront être, *éventuellement*, amenés à siéger comme jurés d'assises lors de l'année judiciaire 2015. Il s'agit de :

Mlle DELLA MAGGIORA Julie

Mme DOUCET (BIANCHINI) Tosca, Gilberte

M. FAVORY Ludovic

Mme GOURDEL (KIFFER) Jeannine, Marcelle

M. GOUVEN Bernard

Mme JARRY (SAUZE) Lisette, Mireille

Mlle LACROIX Sandrine

Mme SOULAT (ZEGHOUANI) Aicha

M. STUCK Yoann, Daniel, Arthur

SPORTING CLUB

Bilan de la saison

L'équipe première (PHA) n'a pas réussi à se maintenir dans l'élite du District et redescendra en PHB la saison prochaine. Nous finissons 11^{ème} sur 14, à un point du maintien. C'est à la toute dernière journée, avec une défaite à domicile contre Barbentane, que ce mauvais scénario a été bouclé. Cet échec ne doit cependant pas ternir l'image d'une belle fin de saison.

L'équipe 2 (Promotion de 1ère Division) termine à la 4e place de sa poule et manque la montée, à la suite d'une fin de saison compliquée. Saluons le fait que l'équipe a tout de même occupé le fauteuil de leader pendant les trois quarts de la saison.

L'équipe 3, (Deuxième division) termine 9^e sur 12. Elle se maintient dans ce niveau de championnat pour la saison prochaine.

Les U19 Excellence terminent malheureusement la saison sur une défaite en finale de la coupe Rhône-Durance contre le FC Nyons. La finale s'est déroulée à Courthézon en présence de nombreux supporters Gadagniens. Cela n'a pas suffi pour ramener la coupe, mais leur parcours a été remarquable. Bravo à tout ce groupe. **L'équipe 2** termine en queue de championnat après deux forfaits en fin d'année, mais elle continuera dans le niveau **pré-Excellence** la saison prochaine.

Les U17 pré-Excellence terminent avec Morières, premier ex-aequo aux points de leur poule de championnat. L'équipe a été cependant classée seconde et n'accèdera pas à la division supérieure. Elle doit se consoler avec le titre de meilleure défense et de seconde meilleure attaque.

L'équipe U15 (entente Gadagne/Le Thor) en **Pré-Excellence** termine à la 7e sur 12.

Les catégories U6 à U13 ont porté haut les couleurs du club lors des plateaux réguliers et les nombreux tournois de fin de saison joués toujours dans la bonne humeur et avec beaucoup de plaisir.

Le groupe U6-U11 a clôturé la saison par une après-midi « Accrobranche » avec les éducateurs et les parents.

Le club du SCG est ouvert à tous pour intégrer de nouvelles forces dans ses équipes en vue de la prochaine saison. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du club pour disputer la prochaine saison en «jaune et bleu».

Infos : <http://sportingclubgadagnien.footeo.com>

Contact : gadagnien.sportingclub@sfr.fr

TENNIS CLUB

Disponibilité, humilité, sobriété et altruisme : Michèle MOLLAND a développé tous les ingrédients du bénévolat durant plus de 30 ans au cours des mandats de Pierre. Le tissu associatif de la commune est partout cité en exemple autour des élus qui savent ce qu'ils doivent aux rouages essentiels d'un travail d'équipe. La preuve : elle nous manque déjà.

MEDIATHEQUE

Fermeture annuelle

La médiathèque sera fermée du **mardi 4 août au lundi 24 août inclus**. Réouverture le mardi 25 août à 15 h.

Vous pouvez, bien entendu, emprunter davantage de documents pour l'été : **8 livres, 5 CD, 3 DVD, 5 revues**.

Pour rendre vos emprunts pendant cette période, une boîte de retours est à votre disposition côté Rue Baron Leroy.

ESCOLO DE FONT-SEGUGNO

Un apéritif dinatoire s'est déroulé chez notre présidente pour clore dans la bonne humeur les cours et les efforts de l'année. Merci à tous, professeur, intervenant et escoulan.



Dates à retenir :

Dimanche 20 Septembre : repas pieds paquets - 12h - à l'Arbousière - Animation : chorale et saynètes

Dimanche 27 Septembre : La chorale de l'Escolo est invitée à participer à la fête de la Saint-Michel à Velleron.

La rentrée s'effectuera début septembre pour la chorale.

VIE PAROISSIALE

Inscriptions Catéchèse

Les inscriptions pour la rentrée 2015/2016 des enfants pour le catéchisme auront lieu pendant la semaine du **7 au 11 Septembre** à la maison Paroissiale, 1, rue des Bourgades. Afin de faciliter les rencontres avec les Prêtres et les Catéchistes, le **mardi 8 septembre** sera principalement réservé aux enfants du CE1 et CE2, et le **mercredi 9 Septembre** aux enfants du CM1 et CM2.

Les inscriptions pour l'Aumônerie auront lieu dans la même semaine.

Les cours de Catéchisme se dérouleront lieu à partir du **15 septembre**, le mardi de 17 h à 18 h. L'Aumônerie continuera à se réunir le mercredi à 12 h 30.

A NOS CORRESPONDANTS

Le prochain BM paraîtra début septembre. Nous remercions nos correspondants de nous remettre leurs articles avant le **20 août dernier délai**.

La Rédaction du BM

LI BON VIVÈNT

Les activités s'arrêtent pour la plupart durant les mois de juillet et août. Contactez le responsable de groupe pour les dates de reprise de votre activité à la rentrée.

Nous vous donnons rendez-vous **les mardis 1er, 15 et 29 septembre** à 15 heures, salle Anfos Tavan, pour des jeux de société.



Les Bon Vivènt à Turin en mai dernier

Éliane Rolland 06 30 63 63 54
Hervé Hugues 06 71 52 71 96
asslbv@laposte.net

COMITE DES FETES

FESTIVAL DE GADAGNE JUILLET 2015



SAMEDI 4 JUILLET

- 10h 30 VISITE DU VILLAGE**
Rendez-vous sur le parvis de l'Eglise
- 17h30 LES SAYNETES**
Jouées par Li Galejaire dou Thor - Place de l'Orme
- 19h30 APÉRITIF DES COMMERÇANTS**
Offert par l'association des Commerçants de Châteauneuf de Gadagne « la CIGALE » - Place de La Pâtière
- 20h LES GOURMANDINES**
Animation « Patrick et Muriel »
Place de la Pâtière

DIMANCHE 5 JUILLET

- 8h00-18h LES PEINTRES EN LIBERTÉ**
Réalisation et vente de toiles dans l'enceinte du vieux village
- 8h00 CONCOURS PHOTOS POUR TOUS**
Organisé avec le soutien du club photos de Châteauneuf de Gadagne
inscriptions Place de la Pâtière

VENDREDI 10 JUILLET

- 21h30 CONCERT DE BLUES « AWEK » - entrée gratuite**
Jardin de la maison de la Treille

LUNDI 13 JUILLET

- 19h30 REPAS RÉPUBLICAIN AVEC ANIMATION**

Inscriptions : 04 90 22 41 10

GRATUIT

Vendredi **10** juillet • 21h30
CHÂTEAUNEUF-DE-GADAGNE
> Jardin de la Treille

Soirée **Blues**
avec le groupe « **AWEK** »



MALADIE D'ALZHEIMER

TROUBLES DE LA MEMOIRE

Nous pouvons vous aider

Accueil - Écoute - Information - Conseil

Pour les familles dont un proche est atteint d'une maladie d'Alzheimer ou apparentée

CCAS - Permanence

Mercredi 1er juillet de 13h30 à 16h



La « Parenthèse des aidants »
Plateforme d'Accompagnement et de Répit
Centre Hospitalier de l'Isle sur Sorgue
04 90 21 36 03

JARDIN D'AUTOMNE

Le **4 Octobre**, aura lieu la 4ème édition de **Jardin d'Automne** au Château de la Chapelle.



Le programme détaillé vous sera communiqué ultérieurement dans le BM, mais il est d'ores et déjà consultable sur le site : <http://www.les-pimprenelles.com/>

Contact : Christophe : 0681556460
ou lespimprenelles@sfr.fr
www.facebook.com/pimprenelles.les

RADIO DES SORGUES

La Radio Des Sorgues est votre radio Internet d'information locale soutenue par la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et portée par la Mission Locale du Luberon. Retrouvez donc sur Internet toutes les informations qui concernent l'Isle sur la Sorgue, du Thor, de Châteauneuf de Gadagne, de Saumane & Fontaine de Vaucluse, nos reporters sont tous des jeunes du territoire.



Comment rejoindre l'équipe de RDS ?

Vous avez entre 16 et 25 ans et vous êtes intéressés par l'univers de la radio et celui d'internet, RDS vous propose de vous former et d'intégrer son équipe. Vous voulez parler de ce qui se passe autour de chez vous, partager vos passions, devenir animateur ou reporter radio, contactez-nous !

Envoyez simplement un message par la rubrique « contacts » du site Internet ou directement à

laradiodessorgues@gmail.com
www.radiodessorgues.com

JUMELAGE AVEC PERROY

L'échange biennal avec nos amis suisses, à Pentecôte, s'est déroulé dans une ambiance particulièrement amicale. Les Perrolans qui participaient à ce long week-end ont quitté Châteauneuf de Gadagne l'émotion plein le coeur, celle qui vous étreint quand on prend conscience des bons moments qu'on vient de vivre. Ils garderont de ces journées – nous ont-ils dit - le souvenir d'un accueil toujours aussi convivial, plein de gentillesse et de sympathie, d'une organisation parfaite et d'une amitié sincère. C'est ce qui fait souhaiter à chacun, que ces échanges entre nos deux villages durent indéfiniment. Les responsables de Perroy nous ont déjà lancé l'invitation pour dans deux ans, lorsque ils recevront à leur tour.



Le diner de gala du dimanche soir à l'Arbousière



L'apéritif du lundi midi à Fontségugne



Paulette et Henri PORCHET qui ont été avec Pierre KREITMANN, notre ancien maire, à l'origine du Jumelage, dont la Charte remonte à 1982.

Vido d'antan

Ai de souveni de setanto-cinq an, alor que moun paire nous parlavo de soun enfanço. Encò sièu, se parlavo que lou prouvençau e avien forço peno quouro rintravon à l'escolo. Nous disié qu'un jour, l'istitutour garcè un cop de règlo sus l'auriho de moun fraire l'einat, perço-qué charravo en patois, au poun de lou faire sauna !

Avié un ounce que fasié lou carretié, de Carpentras en Avignoun, per ié counduire forço liéume e n'entourna touto meno d'article, pèr li coumerçant carpentrassen.

Parti cade dijòu, emé dos carreto tirado pèr dous gros chivau : tenié li guido d'aquéu de davans e lou segound èro estaca à la proumiero carreto e seguissié tranquilamen. Quàquui fes anave em'eu e acò èro un de mi grand plasé.

Ai lou souveni d'un ivèr, alor qu'avié forço plaugu - crese qu'èro vers Bedarido - monte l'aigo curbissié tout. Li chivau avien d'aigo d'à mita cambo e nautre erian asseta sus li parabandoun emé li pèd à quatre det en dessus l'aigo.

Lou tèms passavo e forço causo cambiavon. Quàquui ràri tratour apareiguèron emé de rodo en ferre, pièi se moudernisèron, emé de rodo à penèu. Li carreto èli tambèn se moudernisèron emé li rodo di veituro à la casso.

Vuei, se vèi en Camargo de tratour avança sènso caufur e guida per un ome dins uno touro, que n'en dirijo mai que d'un en mume tèms !

A l'ouro d'aro, poudèn pas saupre de que deman sara fa, tant li causo de la vido mudon cade jour, e pèr iéu, ai souvènti fes forço peno, pèr segui tout acò, mai fau bèn se ié faire d'un biais o d'un autre : alor garde l'espèr qu'acò posque dura encaro quàquui tèms, sènso trop d'avatar...

Pèire Courbet, de Castèunòu

Vie d'autrefois

J'ai des souvenirs qui remontent à soixante-cinq ans, alors que mon père nous parlait de son enfance. Chez lui on ne parlait que le provençal, et ils avaient beaucoup de mal lorsqu'ils entraient à l'école. Il nous disait qu'un jour, l'instituteur flanqua un coup de règle sur l'oreille de son frère aîné parce qu'il parlait en provençal, au point de la faire saigner !

Il avait un oncle qui faisait le charretier entre Carpentras et Avignon, pour y conduire des légumes et en revenir avec toutes sortes de produits pour les commerçants carpentrasiens. Il partait chaque jeudi, avec deux charrettes tirées par deux gros chevaux : il tenait les guides de celui de devant - le second étant attaché à la première charrette et suivant tranquillement. J'allais quelques fois avec lui et cela constituait l'un de mes grands plaisirs.

J'ai le souvenir d'un hiver, alors qu'il avait plu fortement - je crois que c'était près de Bedarides - où l'eau recouvrait tout. Les chevaux en avaient jusqu'aux genoux et nous, nous étions assis sur les ridelles, avec les pieds à quatre doigts au-dessus de l'eau.

Le temps passait et bien des choses changeaient. Quelques rares tracteurs apparurent, avec des roues en fer, puis évoluèrent vers des roues à pneus. Les charrettes, elles aussi se modernisèrent avec les roues des voitures récupérées à la casse.

L'on voit aujourd'hui en Camargue, des tracteurs avancer sans chauffeur, téléguidés par un homme dans une tour, qui en dirige plusieurs en même temps !

A l'instant présent, nous ne pouvons pas savoir de quoi demain sera fait, tellement les choses de la vie changent chaque jour et, pour ma part, j'ai souvent beaucoup de peine à suivre tout cela, mais il faut bien s'y faire d'une façon ou d'une autre : alors je garde l'espoir que cela dure encore quelque temps sans trop de soucis...

JOURNÉE DE DÉFENSE ET DE CITOYENNETÉ

Dès votre 16e anniversaire, recensez- vous en mairie ou sur www.mon-service-public.fr et vous serez ainsi convoqué pour participer à la **Journée de Défense et de Citoyenneté**.

Cette démarche qui ne nécessite que 5 minutes, vous permettra d'effectuer un service civique de 6 à 12 mois, à raison d'au moins 24 h par semaine auprès de collectivités locales ou d'associations, dans des domaines aussi divers que la solidarité, la santé, les loisirs, l'éducation, l'environnement....

Cet engagement (*indemnisé*) peut permettre, par exemple, à un jeune en période de questionnement ou de réorientation de mettre à profit une année sabbatique pour explorer d'autres horizons, trouver sa voie, envisager différemment sa vie professionnelle tout en étant utile, en apportant son aide aux autres.

Sachez également, que sans attestation de recensement, *il est impossible de passer le permis de conduire ou de s'inscrire aux épreuves du baccalauréat*.

De 17 à 35 ans, vous pouvez postuler à un emploi dans l'armée. Seule condition préalable, avoir effectué votre *Journée de Défense et de Citoyenneté*. Vous pourrez intégrer les armées ou la gendarmerie quel que soit votre niveau d'études.

Grâce à la valorisation des acquis professionnels, vous aurez à la fin de votre contrat, un niveau d'études ou de formation reconnu, supérieur à celui qui était le vôtre avant d'intégrer l'armée.

Une documentation complète relative aux différents recrutements et aux métiers de l'armée est à votre disposition en mairie.